

## AVIS PUBLIC

### **MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT – 23 AOÛT 2021**

La Société de transport de Sherbrooke publie, pour information, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), un avis décrétant les modifications au plan de transport prévues à sa résolution no 047-21.

Les modifications suivantes sont adoptées:

- Ajout de la ligne 401 Stationnement Gaspé <> CHUS – Fleurimont

Une nouvelle ligne express urbaine est ajoutée entre le secteur de la rue Gaspé et le CHUS – Fleurimont via de Gaspé, du Haut-Bois Sud, Poisson, Henri-Labonne, Godin, autoroute 10, autoroute 610, 12e avenue et James-Quintin.

- Le terme transport à la demande devient taxibus à la demande (TAD)
- Modification de la numérotation des lignes Express, Spécial et du Taxibus à la demande
  - La ligne express entre le Cégep et 13e avenue – du 24-Juin devient la ligne 405
  - La ligne express entre le Carrefour et le Plateau St-Joseph devient la ligne 411
  - La ligne express entre le IGA Extra-King Ouest et Northrop-Frye devient la ligne 448
  - La ligne 49 devient la ligne 449
  - La ligne 53 devient la ligne 453
  - La ligne 54 devient la ligne 454
  - La ligne spécial 3 direction station du Cégep devient la ligne 903
  - La ligne spécial 4 devient la ligne 904
  - La ligne spécial 7 devient la ligne 907
  - La ligne spécial 8 devient la ligne 908
  - La ligne spécial 12 devient la ligne 912
  - La ligne spécial 3 direction Lisieux devient la ligne 913
  - La ligne spécial 17 devient la ligne 917
  - La ligne spécial 18 devient la ligne 918
  - La ligne spécial 19 devient la ligne 919
  - La ligne 70 devient la ligne 770
  - La ligne 74 devient la ligne 774
  - La ligne 80 devient la ligne 780

- Modification des horaires

Les horaires sur les lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 50, 51, 52, 55, 57, 401, 405, 411, 448, 449, 454, 770, 774, 780, 903, 904, 907, 908, 912, 913, 917, 918, 919 sont modifiés tels qu'apparaissant au Guide du réseau et sur le site Internet de la STS ([www.sts.qc.ca](http://www.sts.qc.ca)).

Le tout entre en vigueur le 23 août 2021, conformément à la Loi et est conservé aux archives sous le no A06-14.

Le secrétaire,  
Patrick Dobson